

La Direction Départementale de l'Équipement joue LA CARTE DE LA QUALITÉ

Déviation d'Aigueblanche - (Doc. DDE) - Photo Guy CHABERTY.



Dans le grand branle-bas de combat qui a accompagné l'attribution, le 17 octobre 1986, de l'Organisation des XVIème Jeux Olympiques d'Hiver à la ville d'Albertville et à la Tarentaise, retenons deux dates :

- 31 janvier 1986 : Signature d'un protocole entre l'Etat (Ministère de l'Équipement) et le Département de Savoie pour l'engagement d'un 2ème Plan Routier en Tarentaise,
- 16 avril 1987 : Signature d'un protocole entre l'Etat (Ministère de l'Environnement) et le Département de Savoie, pour la valorisation du Paysage et de l'Environnement.

La Direction Départementale de l'Équipement se trouvait à la croisée de ces deux grandes ambitions : désenclavement en moins de quatre ans d'une vallée, célèbre par ses bouchons routiers, tout en contribuant à la reconquête du paysage savoyard du fond de vallée.

Mais une politique du Paysage ne fait pas une politique de l'Environnement et la DDE de Savoie a eu aussi à cœur de contribuer, dans tous ses domaines d'intervention (Urbanisme, Logement Social, Équipement des Collectivités Locales) à l'ambition qualitative des responsables départementaux ; et cela s'est traduit, notamment, par un programme important d'épuration et de traitement des ordures ménagères.

Faute de pouvoir être exhaustif, je développerai plusieurs aspects significatifs de l'action de la DDE pendant ces quatre années de travail intensif.

INSERTION DANS LE PAYSAGE DE LA NOUVELLE RN 90

Pour l'aménagement de la RN 90 dans Albertville, le parti d'une traversée urbaine accompagnée de protections phoniques a été préféré à celui d'un contournement par la rive gauche de l'Isère, qui aurait touché à des espaces naturels humides. C'est la seule partie de l'itinéraire Albertville-Moutiers qui ait donné lieu à un véritable débat puisque le reste de l'aménagement ne pouvait guère être envisagé que par un doublement sur place, limitant les emprises nouvelles au strict nécessaire.

Chacun a en mémoire que cette section de route, traversant des sites industriels qui n'avaient pas fait l'objet d'effort d'embellissement depuis plusieurs décennies, cumulait donc les inconvénients de l'étroitesse et de la laideur : elle était tout à fait indigne de la qualité des sites touristiques desservis été comme hiver, dont le renom est international.

Pour traiter l'aspect qualitatif de ce programme, la DDE a créé des équipes pluridisciplinaires, associant systématiquement aux ingénieurs des architectes et des paysagistes. Elle a constitué en son sein un "groupe paysage" se réunissant périodiquement sous la présence du Directeur Départemental, pour examiner chacun des projets et y travailler de façon collégiale. Elle s'est assurée le concours, conjointement avec le

Conseil Général, d'un Paysagiste Conseil chargé du suivi et de la cohérence de l'ensemble du programme. Elle a, et c'est à souligner, obtenu de la part des "financeurs" que les crédits affectés aux travaux routiers comprennent explicitement une rubrique pour les traitements paysagers : ainsi les travaux de plantations ont pu être engagés en même temps et parfois avant la réalisation des ouvrages.

Sur un programme considérable de 1,7 milliard de francs, 20 millions auront été consacrés au traitement végétal, 30 millions aux aménagements architecturaux, soit au total 3 %.

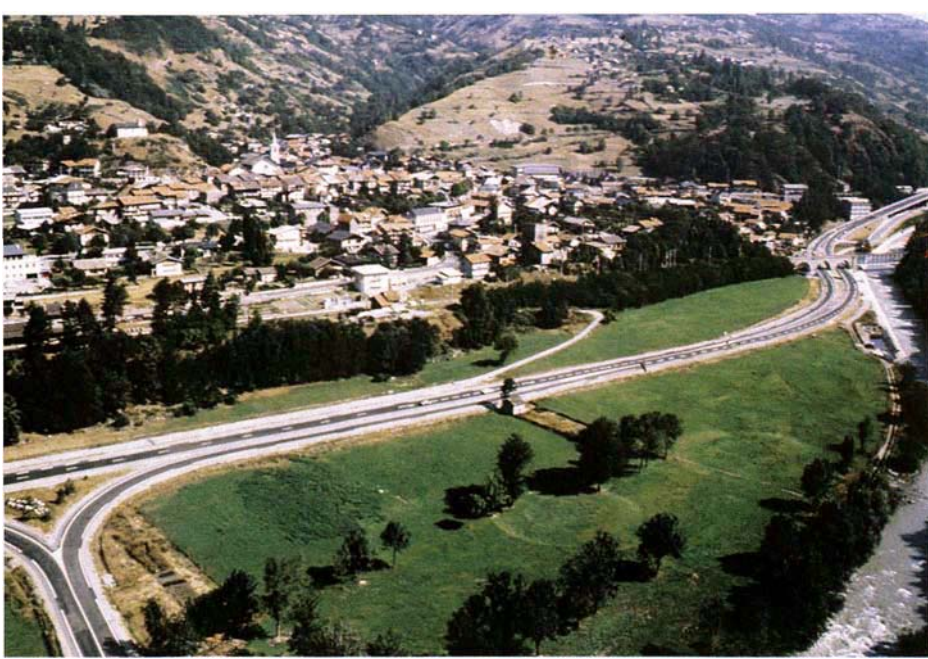
Sur le plan paysager, cet effort se traduit par :

- 70 hectares d'engazonnement,
- plus de 100 000 arbres et arbustes plantés,
- 5 000 arbres de haute tige et conifères.

Les paysagistes ont cherché, dans la traversée des secteurs naturels, à se relier à la trame forestière existante. Ils ont veillé à ce que l'engazonnement, réalisé en deux pousses, permette aux graines locales de se développer. Les contrats passés avec les entreprises paysagères comprennent un entretien au cours des premières années afin d'assurer une parfaite réussite de ces plantations. En 1990 plusieurs d'entre elles ont proposé la signature d'une "charte qualité" garantissant la longueur de pousse en fonction des espèces. Il s'agit là d'une initiative particulièrement intéressante.

Sur le plan architectural, le groupe a essayé d'élaborer, selon les secteurs traversés, un "langage architectural" facilement accessible à l'usager, utilisant les matériaux (béton, pierre apparente, gravillon lavé) au mieux de leur potentialité. L'aspect des parements en béton a fait l'objet d'un très haut niveau d'exigence (glissières axiales, corniches des ponts et notamment du viaduc du Champ du Comte) et tous les observateurs s'accordent à reconnaître l'excellente qualité de tous les ouvrages.

Toutes les personnes qui ont consacré leur intelligence et leur savoir-faire à ce programme ont aujourd'hui, non sans fierté, le sentiment d'avoir construit bien et beau et de livrer un équipement qui apporte à l'usager fluidité de circulation et sécurité, tout en ouvrant des perspectives nouvelles particulièrement intéressantes, notamment depuis le viaduc du Champ du Comte à Notre-Dame de Briançon et depuis la déviation d'Aigueblanche.



Déviation d'Aime - (Doc. DDE) - Photo Guy CHABERTY.

Souignons, enfin, l'expérience originale de réalisation de merlons de protection contre les chutes de pierres à l'aide de vieux pneus de camions, associés à des géotextiles et de la terre, permettant de valoriser des déchets, par nature, encombrants et inesthétiques.

SUPPRESSION DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

Le Protocole Paysage de 1987 comportait la réalisation d'une étude de "Repérages paysagers en Savoie". Cette étude a fait l'inventaire de 900 "points noirs paysagers" visibles depuis les principaux axes de fréquentation (routes, autoroutes, voies ferrées). Chaque intervenant sur le paysage a reçu les fiches "points noirs" susceptibles de le concerner, ce qui a permis de mobiliser aussi bien la SNCF, l'EDF, France Télécom, la DDE, la Société Autoroutière AREA que le Conseil Général, les Communes et les Industriels.

Le Conseil Général a mobilisé annuellement environ 2 MF (appelés le "1 % paysage") permettant de traiter une quarantaine de points noirs.

La Direction des Routes du Ministère de l'Équipement a financé, également, la suppression des points noirs le long des Routes Nationales. De nombreux industriels et responsables d'entreprises de BTP ont accepté de re-traiter leurs façades et leur environnement paysager.

Cette démarche pragmatique, relativement peu coûteuse et rapidement opérationnelle, a été unanimement appréciée et va être développée.

MOBILISATION DES PERSONNELS D'EXPLOITATION DE LA DDE

Il ne suffit pas de faire exécuter des plantations, il faut ensuite les entretenir convenablement. C'est pourquoi plusieurs cycles de formation ont été engagés par la DDE, destinés aux personnels d'Exploitation, tant Conducteurs de Travaux qu'Agents, pour leur donner les meilleures connaissances

possibles dans la gestion des plantations d'alignements et dans les techniques douces d'élagage.

Une action pour réduire très sensiblement l'usage des désherbants a eu des effets très bénéfiques. Elle est complétée par le développement du fauchage d'automne, moins pénalisant pour la faune. Des efforts substantiels ont également été fait pour un usage plus modéré des produits de salage d'hiver et pour la récupération des huiles usées.

ASSAINISSEMENT DES COMMUNES OLYMPIQUES

Le souci d'offrir aux spectateurs des Jeux Olympiques une Vallée de Tarentaise "impeccable" à tous les points de vue a conduit à une accélération des financements dans beaucoup de domaines autres que la desserte routière.

La DDE s'est particulièrement mobilisée sur le thème de l'équipement des collectivités locales en alimentation en eau, Traitement des Eaux usées et des Ordures Ménagères. Elle a ainsi été Maître d'Oeuvre de plusieurs stations d'épuration neuves ou de leurs extensions à Albertville, Aigueblanche, Les Bellevilles, Aime La Plagne, Val d'Isère, Tignes, Bourg Saint Maurice, ainsi que

l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Haute Tarentaise et de l'Usine de Compostage d'Aime.

Le programme d'épuration a porté sur 170 000 habitants/équipements, effort énorme dans un département de 340 000 habitants.

Quant à l'usine d'incinération de Haute Tarentaise, sur 52 MF plus de 10 MF ont été consacrés au traitement des fumées, afin de répondre aux normes européennes les plus récentes.

UN EFFORT COLLECTIF À POURSUIVRE

Il faudrait pouvoir développer de nombreuses autres actions, dans les domaines de la maîtrise de la publicité le long des grands axes routiers et dans les villes, de l'amélioration du traitement paysager et de l'architecture dans les zones industrielles, des Contrats de Rivières, et citer l'élaboration d'un schéma de cohérence du Lac du Bourget, etc.

Comme je l'indiquais en introduction, les personnels de la DDE se sont mobilisés pour contribuer, dans tous les domaines, à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Cet effort collectif, en association avec les autres administrations (DDA, DDASS, etc.), les services du Conseil Général et les Communes, ne se relâchera pas après les Jeux Olympiques, bien au contraire ! Il porte aussi bien sur la création et la gestion de nouvelles infrastructures (demain l'Autoroute Maurienne et le TGV Lyon-Turin) que sur les réflexions relatives au développement de la grande agglomération Aix-Chambéry-Montmélian, ou sur le renforcement de la protection des grands espaces naturels qui constituent une des richesses essentielles de notre département (création de nouveaux parcs naturels, etc.).

Georges SAURY

Directeur Départemental de l'Équipement SAVOIE

Site du Tunnel du Siaix - (Doc. DDE) - Photo Guy CHABERTY.

